

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

SECRET N° 82/740 du 11/8/1982
MIS-DEPT-DPT-21035

portant reclassement et nomination de Monsieur
EM. Emile, Contrôleur Technique de 1^{er} échelon
des cadres des services Techniques (Informa-
tion).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

ISAS :

- (/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 23/81 du 13 Novembre 1980, portant amendement de
l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962, portant statut général des fonc-
tionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2087/FI du 21.5.1958, fixant le règlement sur :
la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/134/EF du 9.5.1962, fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/EF du 5.7.1962, fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/EF du 5.7.1962, fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant
statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 61/5/EF-FE du 24.2.1967 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements,
notamment en son article 1^{er} paragraphe 2 ;
(/u le décret n° 75/538 du 19.7.1975 fixant le statut commun
des cadres des catégories A, B, C et D des Services de l'Information ;
(/u le décret n° 74/490 du 31.12.1974, abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/EF du 5.7.1962 fixant les échelonne-
ments indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 75/191 du 4.4.1979, portant nomination du Pre-
mier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.1980, portant déblocage des
avancements des Agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 80/641 du 28.12.1980, portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/616 du 26.1.1981, au décret n° 80/644
du 28.12.1980, portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/617 du 26.1.1981 relatif aux intérim des
Membres du Gouvernement ;
(/u l'arrêté n° 1623/MININFO/IT/DIAF/ST du 13.2.1982 portant
promotion au titre de l'année 1981 des fonctionnaires des cadres des caté-
gories A II et BI des services de l'Information
(/u l'arrêté n° 4327/MIS/EGTFI/DFP du 7.7.1981, autorisant
certains agents de l'Information à suivre un stage de formation à l'Insti-
tut National d'Audiovisuel de Paris ;
(/u la demande de l'intéressé, en date du 20.2.1982 ;
(/u la lettre n° 1065/MIS/DIAF du 8.3.1982 transmettant le
dossier de l'intéressé ;

SECRET :

.../...

ARTICLE 1er :- En application des dispositions du décret n° 75/358 du 19.7.1975 susvisé, Monsieur ELL Delle, Contrôleur Technique de 4^e Echelon, indice 940, des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Techniques (Information) en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Ingénieur de Radio- Electricité délivré par l'Institut National de l'Audiovisuel de (IN) en France, est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Ingénieur de 2^e échelon indice 940 A.C.F. = 11 mois et 3 jours.

ARTICLE 2ème :- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 24.4.1981 date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 11 Août 1982

Par Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Information
des Postes et Télécommunications,

Le Commandant Florent NESIBA.-

Le Colonel Louis SYLVAIN GCMA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances,

- Bernard CUMBO MABEIA.-

Itihi Cassetoumba LEBOPNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC.....1
DGTT/LPT.....3
DB.....3
DCF.....1
MIPT.....3
DOSSIER.....3
INTERESSE.....1
SGCH/BC.....2